

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUES

**Arrêté du 4 novembre 2020 fixant le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre de la session d'automne 2020 et leur répartition par corps et institut (entrée en formation au 1<sup>er</sup> mars 2021)**

NOR : TFPF2029923A

Par arrêté de la ministre de la transformation et de la fonction publiques en date du 4 novembre 2020, le nombre de postes offerts aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre de la session d'automne 2020 est fixé comme suit :

Instituts régionaux d'administration	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Bastia	40	31	9
Lille	41	31	9
Lyon	40	31	9
Metz	40	31	9
Nantes	41	31	9

Ces postes sont répartis comme suit par corps et instituts régionaux d'administration :

Corps	Instituts régionaux d'administration					
	Bastia	Lille	Lyon	Metz	Nantes	Total
<b>Attachés d'administration de l'Etat</b>						
Agriculture	2	2	2	2	2	10
Armées	4	5	4	4	4	21
Caisse des Dépôts et Consignations	2	2	1	1	2	8
Conseil d'Etat	1	2	1	2	2	8
Culture	1	1	2	2	2	8
Economie, Finances, Relance	3	3	3	3	3	15
Education nationale, jeunesse et sports	29	29	29	28	28	143
Intérieur	20	20	20	20	21	101
Justice	3	3	3	3	3	15
Premier Ministre				1		1
Solidarité, Santé	9	9	10	9	9	46
Transition écologique	5	4	4	4	4	21
Direction Générale de l'Aviation Civile	1		1			2
<b>Secrétaires des affaires étrangères</b>						
Ministère de l'Europe et des affaires étrangères		1		1	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>80</b>	<b>81</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>81</b>	<b>402</b>